

# LEXIQUE

## POLITIQUE DE LA VILLE

Ce « lexique de la politique de la ville »  
est à l'usage des membres des Conseils Citoyens  
de la Ville de Saint-Denis.

**Ce livre a été créé en juin 2018 par l'association Junior Busin'ESS  
et ses partenaires, pour accompagner l  
e pouvoir d'agir des membres de ces conseils.**

**Il sera utile à qui souhaitera se familiariser  
avec les termes les plus fréquemment rencontrés,  
en particulier à Saint-Denis de La Réunion.**

## UN PRINCIPE : LA CO CONSTRUCTION

Les habitants et les acteurs locaux sont appelés à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'État, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier..

## LE CONSEIL CITOYEN

Le conseil citoyen a été créé par la **LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « Loi Lamy »**.

Pour co-construire, le conseil citoyen – composé d'un collège habitants et d'un collège de représentants d'association et d'acteurs locaux – est étroitement associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville.

### *Comment ?*

Par sa participation systématique à toutes les instances de pilotage de ces contrats. Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'État, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

### *Avec quel cadre ?*

Un cadre de référence permet de garantir la mise en œuvre effective du processus de co-construction et favoriser l'implication citoyenne.

Cependant, les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen doivent également et avant tout prendre en compte le contexte local.

Depuis les années 80, la **Politique de la ville** fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs sur un territoire et inscrit dans un document unique (le **Contrat de ville**) leurs actions au bénéfice des quartiers prioritaires de la ville (**QPV**).

**C'est une politique destinée à ramener de l'égalité entre les territoires.**



Cette politique s'organise autour de 3 piliers :

1. Le pilier **COHESION SOCIALE**, qui comprend les volets :  
*Éducation, Développement Social, Santé, Sécurité et prévention de la délinquance.*
2. Le pilier **CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN** qui comprend :  
*le projet de gestion urbaine et sociale de proximité, les thématiques du logement et de peuplement, les enjeux de desserte par les transports collectifs.*
3. Le pilier **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

Et des valeurs de la République :  
**la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.**

Ces 3 piliers sont déclinés en volets thématiques, qui sont eux-mêmes déclinés en orientations stratégiques puis en objectifs opérationnels.

# LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE À SAINT-DENIS

| **La Ville** : le maire pilote et coordonne le contrat sur son territoire.  
Cette mission est confiée à la direction des dynamiques territoriales  
(ex-direction politique de la ville).

| **Le CGET** : commissariat à l'égalité des territoires, représenté par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

| **l'ANRU** : Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain. [www.anru.fr](http://www.anru.fr)

| **l'Académie** (Education Nationale).

| **la Caisse des dépôts** (groupe public, avec des missions d'intérêt général)

| **le Conseil départemental de La Réunion**

| **la CAF** (Caisse d'Allocations Familiales)

| **la Région Réunion**

| **l'Etat** (préfecture)

| **la CINOR** (communauté d'agglomération)

| **l'ARS** (Agence Régionale de Santé)

| **le Pôle Emploi**

| **La Mission Locale Nord**

Et les bailleurs sociaux :

À Saint Denis, depuis décembre 2016, 5 conseils citoyens se préoccupent des 11 quartiers prioritaires :

- *Moufia et Domenjod*
- *Bas de la Rivière,  
La Source - Bellepierre  
Camélias*
- *Vauban, Marcadet et Butor*
- *Sainte-Clotilde*
- *Chaudron et Primat*

| **SHLMR** (société anonyme d'habitations à loyers modérés de la Réunion)

| **SEDRE** (société d'équipements de La Réunion)

| **SODIAC** (Société Dyonisienne d'Aménagement et de Construction)

| **SIDR** (Société Immobilière du Département de la Réunion)

| **SEMADER** (Société d'Economie Mixte d'Aménagement, de Développement et d'Équipement de la Réunion)

# **A** **NRU**

## **Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain**

C'est l'Agence qui au niveau national finance les opérations de renouvellement urbain dans les quartiers.

# **ASV**

## **Atelier Santé Ville**

C'est un dispositif permettant de coordonner les actions de santé qui se déroulent dans les quartiers prioritaires. C'est le volet santé du contrat de ville.

# **B** **OP 147**

## **Budget Opérationnel de Programme N°147**

C'est le budget de l'Etat au niveau national qui est réservé pour la politique de la ville. On appelle ce budget des « crédits spécifiques » car ils sont spécifiquement et uniquement dédiés aux quartiers prioritaires. Il s'agit donc de moyens « en plus ».

# **C** **AF**

## **Caisse d'Allocations Familiales**

C'est la partie « famille » de la sécurité sociale. Elle s'occupe notamment des allocations familiales, mais finance aussi les centres sociaux, des MJC, etc.

# **CC**

## **Conseils Citoyens**

# **CD**

## **Conseil Départemental**

Il s'agit de l'administration du département, que l'on appelait avant « Conseil Général ». Le Département s'occupe notamment de l'action sociale (RSA, aide sociale à l'enfance, PMI), des collèges (construction, entretien) et des routes départementales.

# **CDV**

## **Contrat De Ville**

C'est le document signé par tous les partenaires. Ce document explique les objectifs du territoire pour améliorer la situation des quartiers en difficulté.

# **CGET**

## **Commissariat Général à l'Egalité des Territoires**

Ce sont les services administratifs et techniques du Ministre de la Ville, qui se situent en Seine Saint Denis. Il s'agit d'une administration nationale.

# **CIEC**

## **Comité Interministériel pour l'Egalité et la Citoyenneté**

Réunion de l'ensemble des Ministres autour du Premier Ministre pour prendre des décisions nationales, notamment pour la politique de la ville.

# **CINOR**

## **Communauté d'Agglomération Intercommunale du Nord**

Regroupe les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, soit plus de 190 000 habitants

## **Les compétences**

*Développement économique, Aménagement de l'espace, Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire, Voirie, Politique de la ville, Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Construction, aménagement et gestion d'équipements culturels, Assainissement, Développement touristique, Déplacements, Transports publics et scolaires, Communication*

### **CLAS Contrat Local d'Accompagnement Scolaire**

Piloté par la Caf, le dispositif, hors temps scolaire propose aux parents un soutien dans leur rôle éducatif, et un accompagnement scolaire personnalisé de l'enfant au sein de groupes de travail restreints.

### **CLS Contrat Local de Santé**

C'est le document dans lequel figurent les priorités de santé du territoire et ce que font les différents acteurs pour y travailler.

### **CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

C'est l'instance qui se réunit pour discuter de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire. On y trouve la mairie, la police, la justice, etc.

### **COFIL Comité de Pilotage**

C'est l'instance de décision du contrat de ville, où se réunissent tous les représentants des administrations signataires du contrat (élus, Préfet...).

### **COTECH Comité Technique**

C'est l'instance de travail du contrat de ville, où se réunissent les équipes techniques (professionnelles) des administrations concernées.

### **CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

Elle gère les personnes qui ont une assurance maladie et travaille également sur la prévention de la santé (organisation de dépistages, etc.).

### **CR Conseil Régional**

Il s'agit de l'administration de la Région. La Région s'occupe notamment des lycées, du développement économique, des transports, etc. Elle gère aussi une partie des crédits européens (FEDER, INTERREG).

# D

### **JSCS Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**

Ce sont les services départementaux de l'Etat qui s'occupent de cohésion sociale. Une mission « politique de la ville » gère les crédits spécifiques (budgets) qui financent les actions pour les quartiers prioritaires.

**DP****Délégué du Préfet ou Délégué de la Préfète**

Agent représentant l'Etat dans les quartiers prioritaires.

**DPV****Dotation Politique de la Ville**

Crédit de l'Etat destiné aux communes ayant un ou plusieurs QPV présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. C'est le préfet qui attribue cette subvention à des projets qui : se rattachent au contrat de ville ; dans les QPV ou en périphérie ; et concerner l'éducation, la culture, le développement économique, la santé, la sécurité et le social.

**E****PCI****Etablissement Public de Coopération Intercommunale**

Il s'agit de l'intercommunalité, c'est-à-dire d'une administration à l'échelle d'un regroupement de communes, qui peut être de plusieurs tailles : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole. Ici, il s'agit de la CINOR.

**F****PH****Fonds de Participation des Habitants**

Enveloppe destinée à soutenir les initiatives des habitants par un moyen simple ; et permettre la mise en responsabilité des habitants et des associations par un mode de financement souple et rapide d'actions portées par eux. Diversement gérée et utilisée selon les quartiers

Par extension, on appelle aussi encore à Saint-Denis « FPH » l'enveloppe dédiée au fonctionnement des 5 conseils citoyens et qui est disponible à partir de mi-2018.

**G****UP****Gestion Urbaine de Proximité**

C'est l'action qui consiste à améliorer le cadre de vie d'un quartier, notamment en le gérant et en l'entretenant au quotidien mais aussi pendant les chantiers de renouvellement urbain par exemple.

**L****CD****Lutte Contre les Discriminations**

Cela consiste à agir contre les discriminations, qui sont punies par la loi.

**N****PNRU****Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

C'est l'ensemble de tous les projets de renouvellement urbain de France entre 2015 et 2025 (environ), géré par l'ANRU au niveau national.



**O****VVV****Opération Ville Vie Vacances**

Programme de prévention destiné à offrir en priorité aux jeunes les plus fragilisés ou qui développent des conduites à risques et qui ne sont pas accueillis dans les structures d'animation ordinaires, la possibilité de s'investir dans un projet, de pratiquer des activités culturelles, sportives et de loisirs, de vivre un temps fort dans le cadre d'un parcours d'insertion.

**P****IA****Programme d'Investissement d'Avenir**

Ensemble de financements destinés à relancer l'économie puis à maintenir la reprise depuis 2009, autour d'axes stratégiques tels que l'Enseignement supérieur, les filières innovantes, le développement durable, le numérique, la santé et les biotechnologies.

**PRE****Programme de Réussite Educative**

C'est un dispositif permettant d'accompagner les enfants les plus en difficultés des quartiers ainsi que leur famille, pour favoriser leur réussite scolaire.

**PRU****Projet de Rénovation Urbaine**

Programme de transformation des quartiers les plus fragiles (QPV), l'effort porte sur les logements, les équipements publics et les aménagements urbains.

**PRUNEL****Projet de Rénovation Urbaine de la zone Nord-Est Littorale**

Concerne actuellement les quartiers de Vauban, du Butor et du Bas Maréchal Leclerc. En 2018, se poursuivent les phases d'études, en co-construction, de programmation, pour aller vers une convention avec l'ANRU en fin d'année 2018.

**Politique de la ville**

C'est l'ensemble des actions qui sont organisées dans les « quartiers prioritaires », pour que ces quartiers qui ont des difficultés aillent mieux.

**Q****PV****Quartier Prioritaire (de la politique de la Ville)**

Ce sont les quartiers qui ont été reconnus « prioritaires » par l'Etat parce qu'ils cumulaient des difficultés sociales. (ex-Zones Urbaines Sensibles)

Des « territoires de veille », ou « quartiers de veille active » font partie de la géographie prioritaire, mais n'ont pas été identifiés par l'Etat à partir du critère unique de revenu par habitant. Ils ont donc un statut moins prioritaire que les quartiers de la politique de la ville (QPV) et bénéficient de moins de moyens.

**R**  
**EP (+)**

## Réseau d'Éducation Prioritaire

Ce sont les établissements scolaires qui bénéficient de mesures spécifiques pour avoir les mêmes chances que les autres établissements en termes d'éducation.

**T**  
**FPB**

## Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Les bailleurs sociaux propriétaires dans un quartier prioritaire bénéficient d'un abattement de 30 % sur la TFPB pour les impositions des années 2016 à 2020. Deux conditions : avoir signé le contrat de ville et une convention d'utilisation (entretien et gestion du parc immobilier en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires). A Saint-Denis pour 2018, ce sont 919 237€ que les 5 bailleurs redistribuent aux actions de la politique de la Ville.

## PLANNING ET INSTANCES

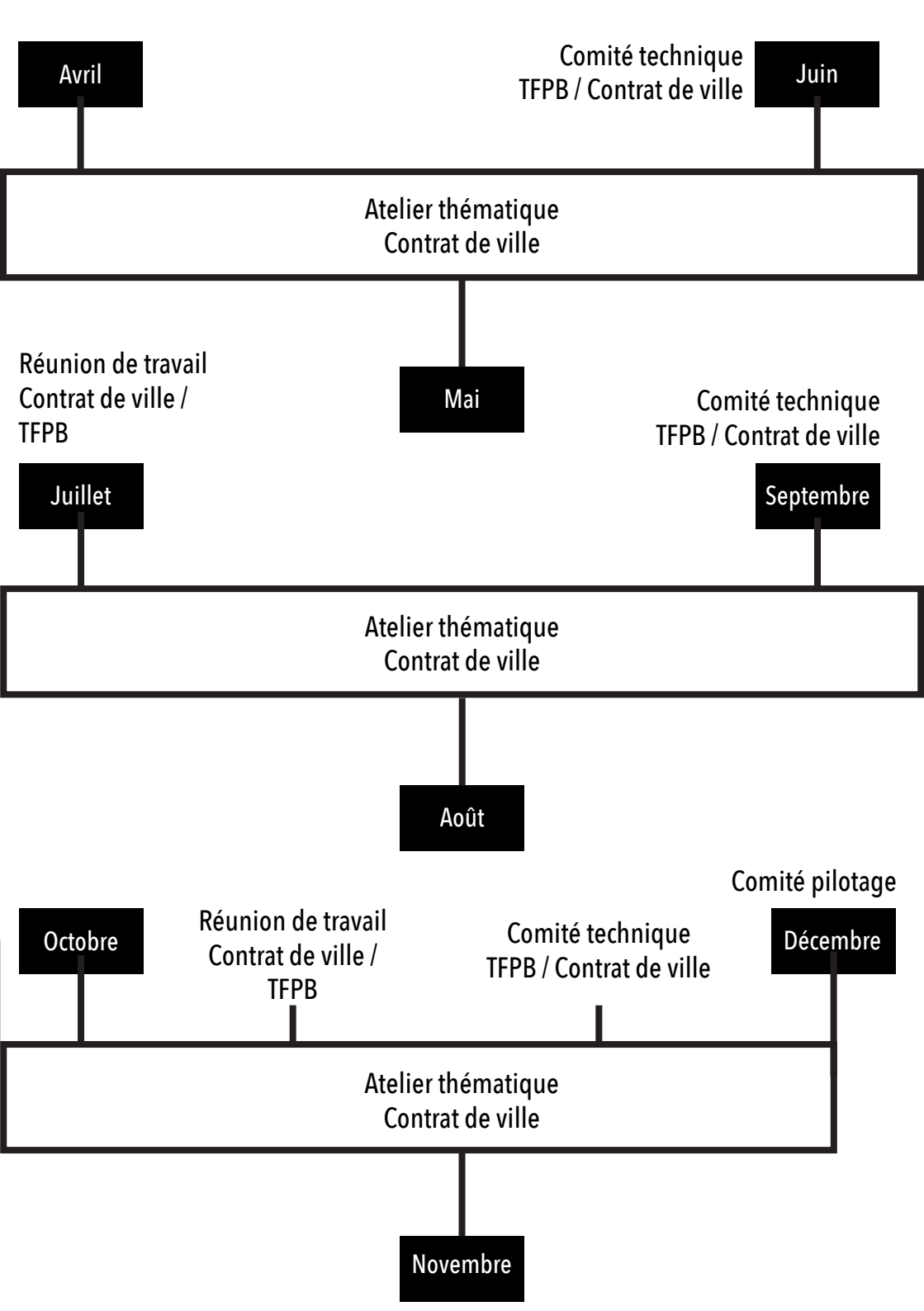
Comité technique  
TFPB / Contrat de ville

Janvier

Mars

Février

Atelier thématique  
Contrat de ville



Conception originale IREV ([www.irev.fr](http://www.irev.fr))

Adaptation :

Association Junior Busin'ESS ([www.juniorbusiness.re](http://www.juniorbusiness.re))  
en collaboration avec la Direction des dynamiques  
territoriales de la Ville de Saint Denis.

